

## **COMMUNE DE LEZAY (DEUX-SEVRES)**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2017 – 20h30**

Présents : Jean-Jacques DEMPURÉ, Bernard BARILLOT, Chantal BERTHONNET-YOT, Didier DESPRETZ, Olivier GAYET, Marylène JANCHÉ, Nathalie LUCQUIAUD, Élisabeth MARCHAND, Jean-Claude MAZIN, Patrick MORIN, Jacqueline NICOLAS, Amandine PARVAUD, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, Jean-Yves RAULT, Françoise SERVANT, Sébastien SUIRE, Jacqueline VOSELLE.

Absents excusés : Antoine HIBERT (qui donne pouvoir à Bernard BARILLOT)

Secrétaire : Marylène JANCHÉ

#### **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Validation à 18 voix pour et 1 abstention, du transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

#### **Décision modificatives n° 2**

Le conseil valide le transfert des travaux en régie (fonctionnement) en immobilisations (investissement), pour la somme de 69 638,22 €. La commune pourra ainsi bénéficier du FCTVA en 2018. Cependant lors du vote du BP au printemps, les travaux en régie à venir n'avaient été estimés qu'à 50.000 €. Il est nécessaire de procéder à l'équilibrage des compte avec un virement de 20 000 €.

#### **Décision modificatives n° 3**

Suite à la remise gracieuse accordée aux anciens trésoriers, des écritures comptables sont à enregistrer aussi bien en recettes qu'en dépenses. Un rééquilibrage du compte d'imputation des dépenses est nécessaire pour 6400 €.

#### **Indemnités de conseil au percepteur**

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnités de conseil au trésorier pour 2017.

#### **Commission d'appel d'offre**

Présidence de la commission : Jean-Jacques Dempuré. Sont élus à l'unanimité :  
membres titulaires : Pierre Barrot, Chantal Berthonnet-yot et Didier Desprez  
membres suppléants : Patrick Morin, Olivier Gayet et Jacqueline Voselle

#### **Tarifs 2018**

Évolution d'une petite partie des tarifs communaux d'environ 2 %, La majorité d'entre eux demeure inchangée. Le conseil valide l'octroi à titre gracieux de la salle des fêtes une fois par an aux associations ayant leur siège à Lezay, ainsi qu'aux radios associatives émettant sur le territoire local.

#### **Plan de financement de l'accessibilité mairie / Foyer rural / Salle Robert Minot**

Le conseil valide le plan de financement comme suit : subvention DETR : 119 542,50 €, subvention CAP79 : 67 332 €, autofinancement : 110 125,50 €.

### **Création de poste**

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet (11h51 hebdomadaire) pour suivre l'évolution d'un poste existant.

### **Questions diverses :**

De gros travaux sont à prévoir au temple : une partie de la charpente est cassée et provoque une pression sur les murs latéraux, une partie de la toiture repose directement sur le plafond. Plusieurs devis de professionnels sont en attente de réception. Le bâtiment est interdit au public, la salle des fêtes est provisoirement prêtée, gracieusement, pour les cérémonies.

La toiture du local des chasseurs présente des fuite et va nécessiter une intervention prochaine (attente de devis.

Le logement de la gare a été estimé par le service de France Domaine, des estimations complémentaires sont attendues.

Le conseil accepte un devis de 2 556 € pour le démontage d'un cèdre au parc Honoré Canon.

Commission d'ouverture de pli pour le dossier d'accessibilité mairie/foyer /salle Robert Minot vendredi 8 décembre en mairie.

Prochain conseil le 10 janvier à 20h30

Fin du conseil : 23h